



retenues CSG, cotisations obligatoires

Par **guyon**, le **25/08/2009** à **20:02**

j'ai fait une attaque cardiaque suite à un entretien avec ma direction il y a 3 ans.
mon patron m'a déclaré en accident du travail et a maintenu intégralement mon salaire durant mon congé qui a duré 3 mois + 6 mois en mi temps thérapeutique.
aujourd'hui il me retient 240 euro sur ma paye du mois d'Aout (bonjour les vacances avec mes 3 enfants...) pour récupérer l'avance qu'il a faite aux caisses de l'état (CSG, cotisations obligatoires...etc...) pendant ma maladie, et que je dois (d'après lui).*

Est-ce bien légal et n'y a t-il pas un délai pour réclamer de l'argent à un employé?

je précise que pendant mon repos suite à mon infarctus je n'ai pas touché un cent de plus que mon salaire normal d'employé non cadre.

merci pour votre réponse.